

Décision 58/16

Préparatifs de la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le problème mondial de la drogue prévue pour 2016

En application du paragraphe 3, alinéa f), de la résolution 70/181 de l'Assemblée générale en date du 17 décembre 2015, dans laquelle celle-ci a décidé que la Commission des stupéfiants, en tant qu'instance chargée de diriger les préparatifs de la session extraordinaire sur le problème mondial de la drogue qu'elle tiendrait en 2016, réglerait de manière ouverte, avec le concours de son Président et suivant les orientations qu'il donnerait, les modalités pratiques qui seraient observées lors des cinq tables rondes interactives réunissant diverses parties prenantes organisées pendant la session, notamment en ce qui concernait la présidence, les intervenants et la participation, la Commission des stupéfiants a décidé de ce qui suit:

a) Les cinq tables rondes interactives réunissant diverses parties prenantes seront programmées comme suit:

- i) Le 19 avril 2016, de 15 heures à 18 heures;
- ii) Le 20 avril 2016, de 10 heures à 13 heures et de 15 heures à 18 heures;
- iii) Le 21 avril 2016, de 10 heures à 13 heures et de 14 heures à 17 heures;

b) Tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies, les États observateurs et les autres observateurs, y compris les organisations internationales ayant le statut d'observateur et les organismes des Nations Unies concernés, ainsi que les représentants d'organisations non gouvernementales, de la société civile, de la communauté scientifique, du monde universitaire, des jeunes et d'autres parties qui assisteront à la session extraordinaire conformément au paragraphe 3, alinéa e), de la résolution 70/181 sont invités à participer à ces tables rondes;

c) Les États Membres, les États observateurs et les autres observateurs sont encouragés à envisager de se faire représenter à la session extraordinaire au niveau le plus élevé possible;

d) Les tables rondes seront coprésidées par deux représentants de deux groupes régionaux différents; l'un des coprésidents devrait être un membre du Conseil que la Commission a chargé des préparatifs de la session extraordinaire et l'autre sera issu d'un groupe régional différent, désigné par les représentants du groupe en question auprès du Siège de l'Organisation des Nations Unies et nommé par le Président de l'Assemblée générale;

e) Chaque table ronde consistera en un panel composé de cinq experts nommés par les groupes régionaux et d'un expert désigné par l'équipe spéciale composée de représentants de la société civile créée pour la session extraordinaire; le panel pourrait en outre inclure jusqu'à deux orateurs représentant des organismes des Nations Unies.

La Commission des stupéfiants établira la liste définitive des experts et autres orateurs en consultation avec le Président de l'Assemblée générale;

f) Les interventions des experts seront suivies d'un débat interactif et, pour permettre au plus grand nombre possible d'orateurs d'intervenir, limitées à cinq minutes; celles du public seront limitées à trois minutes;

g) Les présidents de ces tables rondes établiront un résumé des principaux points soulevés lors des débats qui sera présenté en plénière;

h) Ces résumés établis par les présidents, tels qu'ils seront présentés en plénière, seront transcrits dans leur intégralité dans le procès-verbal des séances plénières de la session extraordinaire, conformément aux procédures habituellement suivies lors des sessions extraordinaires.